



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Finances



Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation  
43, boulevard Roosevelt  
L-2450 LUXEMBOURG

Référence : 82bx3761a

Luxembourg, le 16 avril 2019

**Concerne :** Question parlementaire n° 498 du 13 mars 2019 de Monsieur le Député Gilles Roth relative aux droits d'accises

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour le Ministre des Finances,

Bob KIEFFER  
Premier Conseiller de Gouvernement  
Coordinateur général

**Réponse du Ministre des Finances Pierre Gramegna à la question parlementaire n°498 du 13 mars 2019 de l'honorable député Gilles Roth relative aux droits d'accises**

Les contrats de concession pour les stations-service sur le réseau autoroutier luxembourgeois ont généré en 2018 des recettes additionnelles de 69.036.952,- euros en sus des droits d'accises, dont 36.210.015,- euros au titre de part variable liée à la consommation de carburant.

La publicité des contrats de concession est assurée par leur transcription aux registres des conservateurs des hypothèques.